



INSA Toulouse

135 AVENUE DE RANGUEIL

31400 TOULOUSE

PROCEDURE FORMALISEE
DIALOGUE COMPETITIF

REGLEMENT DE CONSULTATION PHASE CANDIDATURES

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :
09 JUILLET 2026 A 17H00

Version initiale – 08/06/2026

**MARCHE N°2026-016 – FOURNITURE ET INSTALLATION
D'EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA HALLE DE TRANSFERT
TECHNOLOGIQUE – BATIMENT 44**

ACHETEUR :

INSA TOULOUSE
135 avenue de Rangueil
31077 Toulouse CEDEX
04
France
www.insa-toulouse.fr

ASSISTANT A MAINTRISE D'OUVRAGE :

44, AVENUE DE VALVINS
77210 - AVON
FRANCE
WWW.IPSB.FR

SUIVI DU DOCUMENT :

Indice	Date	Modifications
1	08/06/2026	<i>Version définitive – Date de publication du marché</i>

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA CONSULTATION	5
2	CONTEXTE DU MARCHE	6
3	CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION	6
4	PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE PUBLIC	7
5	TYPE DE PRESTATIONS ET NOMENCLATURE	7
6	DUREE DU MARCHE PUBLIC	7
7	TRANCHES OPTIONNELLES	7
8	VARIANTES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES	7
9	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	7
10	MODIFICATIONS DES CONTRATS EN COURS D'EXECUTION	7
11	LIEUX D'EXECUTION	8
12	LANGUES	8
13	MODALITES DE PAIEMENT	8
14	FORME DES CANDIDATURES	8
15	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
16	RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION (PHASE CANDIDATURE)	9
17	PLI DES CANDIDATS PAR LOT	9
17.1	PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS	9
17.2	PIECES A FOURNIR EN CAS DE SOUS-TRAITANCE	11
17.3	PIECES A FOURNIR EN CAS DE GROUPEMENT	12
18	CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	12
18.1	DEPOT OU ENVOI PAR VOIE POSTALE DES OFFRES SOUS FORME PAPIER	12
18.2	ENVOI DES CANDIDATURES SOUS FORME ELECTRONIQUE	12

19 SELECTION DES CANDIDATURES	13
19.1 EXAMEN DES CANDIDATURES	13
19.2 MODALITES DE SELECTION DES CANDIDATURES	14
20 CRITERES ET JUGEMENT DES OFFRES PAR LOT	14
21 DIALOGUE COMPETITIF	15
22 OFFRES FINALES	15
22.1 INVITATION DES PARTICIPANTS A REMETTRE UNE OFFRE FINALE	15
22.2 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES FINALES	15
23 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	15
24 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	15
25 PROCEDURE DE RECOURS	16

1 OBJET DE LA CONSULTATION

Cette procédure est une relance du marché 2025-042 (lots 02, 03 et 04) déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

✓ Objet : la consultation a pour objet la fourniture et l'installation d'équipements scientifiques de la halle de transfert technologique situé dans le bâtiment 44 sur le site de l'INSA Toulouse.

Le marché est composé de 3 lots :

- Lot 01 – Fourniture et installation d'un Pilote automatisé de microfiltration tangentielle et d'ultrafiltration (pilote MF/UF)
- Lot 02 – Fourniture et installation d'un Pilote automatisé de nanofiltration et osmose inverse (Pilote NF/OI)
- Lot 03 – Fourniture et installation d'un Evaporateur pilote

Pour chaque lot, le prix est de type global et forfaitaire

✓ Programme fonctionnel et technique des équipements :

- **Lot 01 – Skid filtration MF/UF**

Ce skid de microfiltration/ultrafiltration s'inscrit dans la chaîne aval pour clarifier, concentrer et diafiltrer des effluents aqueux issus de procédés biotechnologiques ou agro-industriels.

Son objectif est de séparer et concentrer des biomolécules ou fractions solides/liquides à l'aide de membranes céramiques modulaires (3,8 à 22 m²).

L'unité mobile comprend une cuve 200 L, pompes d'alimentation et de recirculation, échangeurs, instrumentation complète et automatisme de régulation (débits, pressions, température, FCV).

La conception hygiénique et le système NEP autonome permettent des changements fréquents de campagnes et un nettoyage en place automatisé.

- **Lot 02 – Skid filtration NF/OI**

Le skid de nanofiltration/osmose inverse complète la plateforme de séparation membranaire pour la purification fine et la concentration de solutions aqueuses de biomolécules.

Il a pour objectif de réaliser des essais de développement de procédés et la production de lots de démonstration, avec travail à haute pression.

L'unité modulable associe cuve 200 L, pompe haute pression, modules 3.8"/8", échangeur thermique, mesures de pH, conductivité, débits et pressions sur alimentation, perméat et rétentat.

Le pilotage automatisé (PTM, débit/pression, diafiltration) et le NEP intégré garantissent flexibilité d'exploitation et répétabilité des campagnes.

- **Lot 03 – Pilote d'évaporation**

Le pilote d'évaporation complète la chaîne de concentration des produits en concentrant des solutions ou effluents liquides sous vide doux.

Son objectif est de réduire le volume, concentrer les composés d'intérêt et préparer des fractions pour séchage, formulation ou valorisation, avec des débits de 100 à 200 kg/h.

Le skid intègre un évaporateur sous vide, cuves d'alimentation/condensat, pompes, échangeurs, instrumentation de température/pression et automatisme dédié.

L'équipement est conçu pour des fluides multiproduits, avec NEP intégré et conditions opératoires ajustables pour la recherche et la prestation de services.

2 CONTEXTE DU MARCHÉ

L'institut National des Sciences Appliquées de Toulouse est un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Implanté sur un campus de 2.4 hectares, l'INSA de Toulouse, ouvert depuis 1963, est une école d'ingénieurs accueillant plus de 3 200 étudiants sur le campus et diplômant environ 580 étudiants par an. L'établissement exploite 22 bâtiments pour une surface de plus de 75 000 mètre carré.

Le projet s'inscrit dans la mise en place d'une nouvelle plateforme technologique sur le site de l'INSA de Toulouse. Cette plateforme comprend un bâtiment (B44) dont la construction débutera au second trimestre 2026.

Le bâtiment sur 4 niveaux est conçu afin d'accueillir sur une surface au sol de 990 mètres carré :

- au RDC : une halle pilote ainsi que des laboratoires et espaces techniques associés
- au R+1 : une mezzanine associée à la halle
- Au R+2 : des bureaux dédiés au CRITT Bio - industries et des bureaux et laboratoires dédiés à l'accueil d'entreprises / start-ups hébergés au sein de l'INSA
- Au R+3 : des bureaux et laboratoires dédiés à l'accueil d'entreprises / aux start-ups

La plateforme sera utilisée par le Critt Bio - industries pour permettre le développement des procédés à échelle préindustrielle (TRL 6 à 8) et compléter l'offre de mise à l'échelle procédés proposée actuellement.

Ce laboratoire modulaire et évolutif, permettra aux équipes de :

- Tester et qualifier des procédés
- Réaliser des études de prédimensionnement industriel et,
- Produire des lots de démonstration

Les équipements seront à installer dans le bâtiment B44, au sein de la halle de démonstration et de scale-up du Critt Bio - industries.

Les équipements étant situés dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, ils devront proposer des niveaux d'instrumentation suffisamment complets et autonomes permettant de répondre aux enjeux des projets d'enseignement de recherche qui y seront menés.

3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

- **Publication de la phase candidature** : 08 juin 2026
- **Envoi du DCE aux candidats retenus** : semaine S28/2026
- **Remise des offres initiales** : semaine S34-S36/2026

- **Auditions des candidats** : semaine S36-38/2026
- **Remise des offres finales** : semaine S39-41/2026
- **Signature du marché** : semaine S44-S46/2026

4 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE PUBLIC

La consultation est engagée sous la forme d'une procédure en dialogue compétitif, conformément aux articles L.2124-4, R.2124-4 à R.2124-5 et R.2161-24 à R.2161-31 du Code de la commande publique car il ne peut être attribué sans dialogue préalable du fait de sa complexité : le pouvoir adjudicateur a besoin du savoir-faire des opérateurs économiques pour faire émerger des solutions techniques précises.

5 TYPE DE PRESTATIONS ET NOMENCLATURE

Les codes CPV des prestations des marchés publics sont les suivants :

Lots 1 et 2 : 42912000-2 - Machines et appareils de filtration ou de purification de liquides

Lots 3 : 38540000-2 - Machines et appareils d'essai et de mesure

6 DUREE DU MARCHE PUBLIC

Le présent marché ne devient définitif qu'après notification au titulaire. Il court à compter de la notification jusqu'à la réception complète des équipements et la levée des réserves éventuelles.

7 TRANCHES OPTIONNELLES

Pour chaque lot, les candidats ont l'obligation de proposer, dans leur offre, les tranches optionnelles suivantes (décrites dans le programme technique détaillé, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les affermir jusqu'à la livraison de l'équipement) :

- TO 1 : Extension de garantie pour une période d'une année supplémentaire à l'issue de la période de garantie : modalités et prix (Un devis estimatif pour l'extension de garantie est transmis avec l'offre)

8 VARIANTES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

Conformément à l'article R.2151-8 du code de la commande publique, la proposition de variantes n'est pas autorisée.

9 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaires éventuelles

10 MODIFICATIONS DES CONTRATS EN COURS D'EXECUTION

Le marché pourra être modifié si des travaux ou prestations s'avéraient nécessaires, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations

Règlement de la consultation (RC) – phase candidature

MARCHE N°2026-016 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA HALLE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE – BATIMENT 44

existants achetés dans le cadre du marché initial et ce dans la limite de 50% du montant du marché initial" (articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique).

11 LIEUX D'EXECUTION

Les prestations du présent marché sont réalisées à l'adresse suivante :

- INSA TOULOUSE
135 Avenue De Ranguel
31400 TOULOUSE

12 LANGUES

Dans le cadre de la passation puis de l'exécution du marché, la langue utilisée est le français.

13 MODALITES DE PAIEMENT

Le délai global de paiement est de 30 jours. Son point de départ est fixé conformément aux stipulations du Cahier des Clauses administratives Particulières.

Une avance sera versée conformément aux articles R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique.

Le nantissement ou la cession de créances s'effectuera conformément aux articles R.2191-46 du Code de la commande publique.

Dans les conditions du marché, le versement d'acomptes et de règlements définitifs est prévu.

14 FORME DES CANDIDATURES

Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée.

Aucune forme de groupement n'est imposée au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre.

Toutefois, pour l'exécution de leurs obligations contractuelles, le groupement qui est déclaré titulaire doit être de forme conjoint avec solidarité du mandataire.

Le candidat n'a pas la possibilité de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Le groupement devra justifier ses compétences et ses expériences, attestées par des références, des moyens humains et matériels, des qualifications et certifications (ou tous autres moyens équivalents de preuves) demandés à l'article 17.

15 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de Consultation,
- Un fichier PowerPoint à compléter comportant le récapitulatif des références,

- Les formulaires DC1, DC2 et DC4 pré-remplis
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), et ses annexes le cas échéant, par lot
- Les spécifications techniques par lot

16 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION (PHASE CANDIDATURE)

Conformément aux articles R2132-1 à R2132-3 du Code de la Commande Publique, les candidats ont la possibilité de télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises dans son intégralité, et de répondre via le site www.marches-publics.gouv.fr, (références de la consultation : n°2026-016).

Il est conseillé aux candidats de se reporter au manuel d'installation mis en ligne sur le site www.marches-publics.gouv.fr

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le Pouvoir adjudicateur, les candidats devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Logiciel	Format
WORD	.doc / .docx
EXCEL	.xls / .xlsx
ACROBAT READER	.pdf
WIN ZIP	.zip

Les formats compatibles que la personne publique peut lire sont ceux figurant dans le tableau ci-dessus. Les candidats sont invités à ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe », ni certains outils notamment les « macros ».

Afin de bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications), **il est fortement recommandé aux candidats d'indiquer une adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant.**

Il est également conseillé d'enregistrer dans vos contacts l'adresse mail suivante : nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr, afin d'être certain de recevoir les mails en provenance de la plateforme.

17 PLI DES CANDIDATS PAR LOT

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature doivent être rédigés en français, ou traduits en français.

17.1 Pièces à fournir par tous les candidats

Pièces 01 - Aptitude des opérateurs économiques

1. Une **lettre de candidature** – désignation du mandataire par ses « cotraitants » (**imprimé DC1**), ou équivalent sur papier libre, dûment complété et signé par le candidat, et le cas échéant par chaque membre du groupement

Les documents permettant de justifier de la qualité du signataire à engager le candidat sont les suivants :

Si le signataire est le représentant légal de l'opérateur économique :

- le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, faisant clairement apparaître son identité (**k-bis de moins de 6 mois**),
- ou toute autre pièce (statuts de la société, etc.) justifiant valablement la qualité de représentant légal de la société du signataire.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'opérateur économique :

- **la délégation de pouvoir ou de signature** en vigueur, signé par le représentant légal attestant de la capacité du signataire à représenter l'opérateur économique,
 - et le justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre de commerce faisant clairement apparaître l'identité du représentant légal.
2. Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (sur papier libre dûment rempli ou par **imprimé DC1, rubrique F1**)
 3. Si le candidat est en redressement judiciaire, **la copie du ou des jugements** l'autorisant à poursuivre son activité dans le cadre d'un plan de redressement
 4. Les **attestations d'assurances** couvrant le risque objet du présent marché
 5. Les **attestations fiscales et sociales** (Attestation de régularité fiscale et Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales)

Pièce 02 - Capacités économiques et financières

- Déclaration sur l'honneur (**imprimé DC2** ou équivalent) concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (pour le candidat individuel ou chaque membre du groupement).

Pièces 03 - Capacités techniques et professionnelles

- Note de présentation du candidat reprenant notamment :
 - Déclaration des effectifs sur les 3 dernières années, dont importance (nombre ou %) du personnel encadrant
 - Certificats de qualifications professionnelles notamment les attestations de qualification. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen équivalent (pour le candidat individuel ou chaque membre du groupement).
 - Déclaration du matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché :
 - L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public.

Pièce 04 - Références similaires

- Présentation détaillée, via le cadre de réponse fournis (fichier PowerPoint) dans les pièces de la consultation, des principales références similaires effectuées au cours des cinq (5) dernières années. Ces références peuvent être appuyées d'attestations de bonne exécution.

Les références demandées ci-dessous constitueront des indicateurs permettant à l'Acheteur d'établir une analyse technique des candidatures et des compétences des candidats.

Une note en dernière page du cadre type, permettant de justifier et argumenter le choix des références par rapport à la compréhension des objectifs spécifiques de l'Acheteur sur cette prestation. A ce titre, le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les spécificités techniques pour chaque lot sont transmis dans les documents de la consultation.

Conformément aux articles R.2143-11 et R.2143-12 du Code de la commande publique, pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats, même s'il s'agit d'un groupement ou d'un sous-traitant, peuvent demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et les candidats. Dans ce cas, **il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.**

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à l'exclusion des capacités techniques et professionnelles, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature,
 - o D'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
 - o Et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

17.2 Pièces à fournir en cas de sous-traitance

Si les candidats envisagent de recourir à la sous-traitance, doivent être impérativement joints pour chacun des sous-traitants :

1. La nature des prestations sous-traitées, sans aucune indication relative à leur montant (**imprimé DC4**);
2. Un document indiquant le nom, prénom et qualité de la personne compétente pour engager l'opérateur pour le compte duquel il agit, ainsi que la raison sociale, forme juridique, adresse du siège social et le cas échéant le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou le numéro SIREN du candidat, sinon le numéro de TVA intracommunautaire ;
3. L'ensemble des pièces demandées à l'article 19.1 (à l'exception de la lettre de candidature - imprimé DC1).

17.3 Pièces à fournir en cas de groupement

En cas de groupement, doivent être impérativement joints :

La lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants datée et signée en original :

- soit par la personne (le mandataire) ayant le pouvoir d'engager le groupement ; en cette hypothèse, une habilitation du mandataire à le représenter, datée et signée par une personne compétente à l'effet d'engager le candidat, est produite par chacun des autres membres du groupement ;
- soit par l'ensemble des entreprises groupées : dans ce cas, la lettre est signée par les personnes ayant le pouvoir d'engager chaque membre du groupement.

Pour chacun des membres du groupement : l'ensemble des pièces demandées à l'article 19.1 à l'exception de la lettre de candidature - imprimé DC1

Pour fournir les renseignements demandés, l'utilisation des formulaires DC1, DC2 et DC4 joints au dossier de la consultation est vivement recommandée. Néanmoins, ils peuvent être téléchargés sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi (<http://www.economie.gouv.fr>), rubriques « marchés publics », « formulaires ».

18 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

18.1 Dépôt ou envoi par voie postale des offres sous forme papier

En application des articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la Commande Publique, **LES DEPOTS PAPIERS NE SONT PAS AUTORISÉS.**

18.2 Envoi des candidatures sous forme électronique

Les candidats devront envoyer leur offre, au plus tard le **09 juillet 2026 à 17h00**, par voie électronique au moyen du site www.marches-publics.gouv.fr, (références de la consultation : **n°2016-016**) sous réserve que l'acte d'engagement soit signé électroniquement par une personne habilitée.

L'offre déposée doit être conforme aux dispositions de l'article 19 du présent règlement de la consultation.

Pour signer électroniquement un certificat de signature électronique est nécessaire.

Les candidatures pourront être envoyées dans les formats suivants :

- WORD (.doc), (.docx),
- EXCEL (.xls), (.xlsx),
- ACROBAT READER (.pdf)
- WIN ZIP (.zip)

Copie de sauvegarde

L'envoi d'une copie de sauvegarde (copie de l'offre sur CD-Rom ou clé USB) n'est pas obligatoire. Cependant, conformément à l'article R2131-11 du code de la Commande Publique et en vertu de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures, une copie de sauvegarde peut être transmise sur support physique électronique dans le délai imparti pour la remise des offres, soit avant le **09 juillet 2026 à 17h00**.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible :

« Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR »

MARCHE N°2026-016 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA HALLE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE – BATIMENT 44

LOT N°

NOM DU CANDIDAT.....

NUMERO DE SIRET

Le pli fermé est envoyé par tout moyen permettant de donner une date certaine, à l'adresse suivante :

I.N.S.A. de Toulouse

Pôle Marchés

Bâtiment 17

135 Avenue de Rangueil

31077 TOULOUSE CEDEX 4

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'annexe 6 du code de la commande publique :

- lorsque les candidatures et les offres transmises par voie électronique contiennent un programme informatique malveillant qui est détecté par le pouvoir adjudicateur,
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Si une candidature transmise par voie électronique est rejetée, l'offre correspondante est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue.

Si la transmission électronique était accompagnée d'une copie de sauvegarde, cette dernière est détruite sans avoir été ouverte.

19 SELECTION DES CANDIDATURES

19.1 Examen des candidatures

Conformément à l'article R.2142-15 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur sélectionne entre 3 et 5 candidats auxquels sera envoyée l'invitation au dialogue, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats recevables, dans les conditions prévues au présent règlement de la consultation.

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées à l'article 19 du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique.

Règlement de la consultation (RC) – phase candidature

MARCHE N°2026-016 : FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA HALLE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE – BATIMENT 44

Seules les candidatures répondant à ce niveau de capacité seront examinées au regard des critères énoncés à l'article 20.2

19.2 Modalités de sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen et à la sélection des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces visées à l'article 17 du présent règlement de la consultation sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qui sera précisé dans la demande de compléments.

Les candidats doivent déposer leurs compléments de candidatures sur la plateforme.

Les candidatures sont ensuite examinées conformément aux dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur procédera à une sélection des candidats au regard des critères suivants :

- Capacités professionnelles, moyens humains et techniques.
- Qualité et pertinence des références au regard de l'objet du marché.

La liste des candidats admis à remettre une offre sera établie, après avis de la commission, à l'issue de l'examen des candidatures effectué dans les conditions définies ci-dessus.

Les candidats sont classés en application des critères susvisés.

Les meilleurs candidats (entre 3 et 5) seront invités à soumissionner dans les conditions fixées au présent règlement de la consultation.

Les candidats non retenus seront informés conformément à l'article R.2181-3 du Code de la commande publique.

20 CRITERES ET JUGEMENT DES OFFRES PAR LOT

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

Après élimination des offres inappropriées, et de celles qui demeurent irrégulières ou inacceptables, le marché public sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et de leur pondération :

Critère 1	Valeur Technique	45%
Critère 2	Prix	35%
Critère 3	Délai d'exécution et service après-vente	10%
Critère 4	Développement durable	10%

21 DIALOGUE COMPETITIF

Le pouvoir adjudicateur admet en dialogue entre 3 et 5 participants sélectionnés.

L'objet du dialogue est d'identifier et définir les moyens propres à satisfaire au mieux les besoins du pouvoir adjudicateur. Tous les aspects du marché peuvent faire l'objet de discussions avec les participants.

Le dialogue se déroule en plusieurs phases successives. Le dialogue sera poursuivi jusqu'à ce que soient identifiées la ou les solutions qui sont susceptibles de répondre à ses besoins.

Le dialogue sera mis en œuvre conformément aux articles R. 2161-26 du code de la commande publique.

22 OFFRES FINALES

22.1 Invitation des participants à remettre une offre finale

La clôture du dialogue interviendra lorsque le Pouvoir Adjudicateur aura identifié la ou les solution(s) susceptible(s) de répondre à ses besoins.

Le Pouvoir Adjudicateur envoie alors aux participants, un dossier de demande des offres finales (DDOF) et les invite à remettre leur offre finale sur la base de la ou des solutions qu'ils ont présentées et spécifiées au cours du dialogue, dans un délai qui sera précisé dans l'invitation. L'invitation à remettre une offre finale est adressée aux participants par tout moyen permettant de donner date certaine ; elle mentionne notamment la date et l'heure limites de réception des offres finales, le contenu et les modalités de remises des offres finales.

Des précisions, clarifications, perfectionnements ou compléments peuvent être demandés aux participants sur leur offre finale. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier les aspects essentiels de l'offre finale, notamment les besoins et exigences indiqués dans les documents de la consultation.

22.2 Délai de validité des offres finales

Le délai de validité des offres finales est fixé à cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres finales. Si la date limite de réception des offres est reportée, le délai de validité des offres sera reporté d'autant.

23 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, au plus tard **3 jours** avant la date limite de remise des candidatures d'apporter des modifications de détails au Dossier de consultation des entreprises.

Il en informera l'ensemble des soumissionnaires par voie électronique. Un délai supplémentaire pour la remise des candidatures pourra alors être accordé. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

24 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via le site www.marches-publics.gouv.fr (références de la consultation : N°2026-016). au plus tard **5 jours** avant la date limite de remise des candidatures.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, au plus tard **3 jours** avant la date limite de réception des candidatures.

25 PROCEDURE DE RECOURS

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

En cas de contentieux porté devant le juge, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse cedex 7.